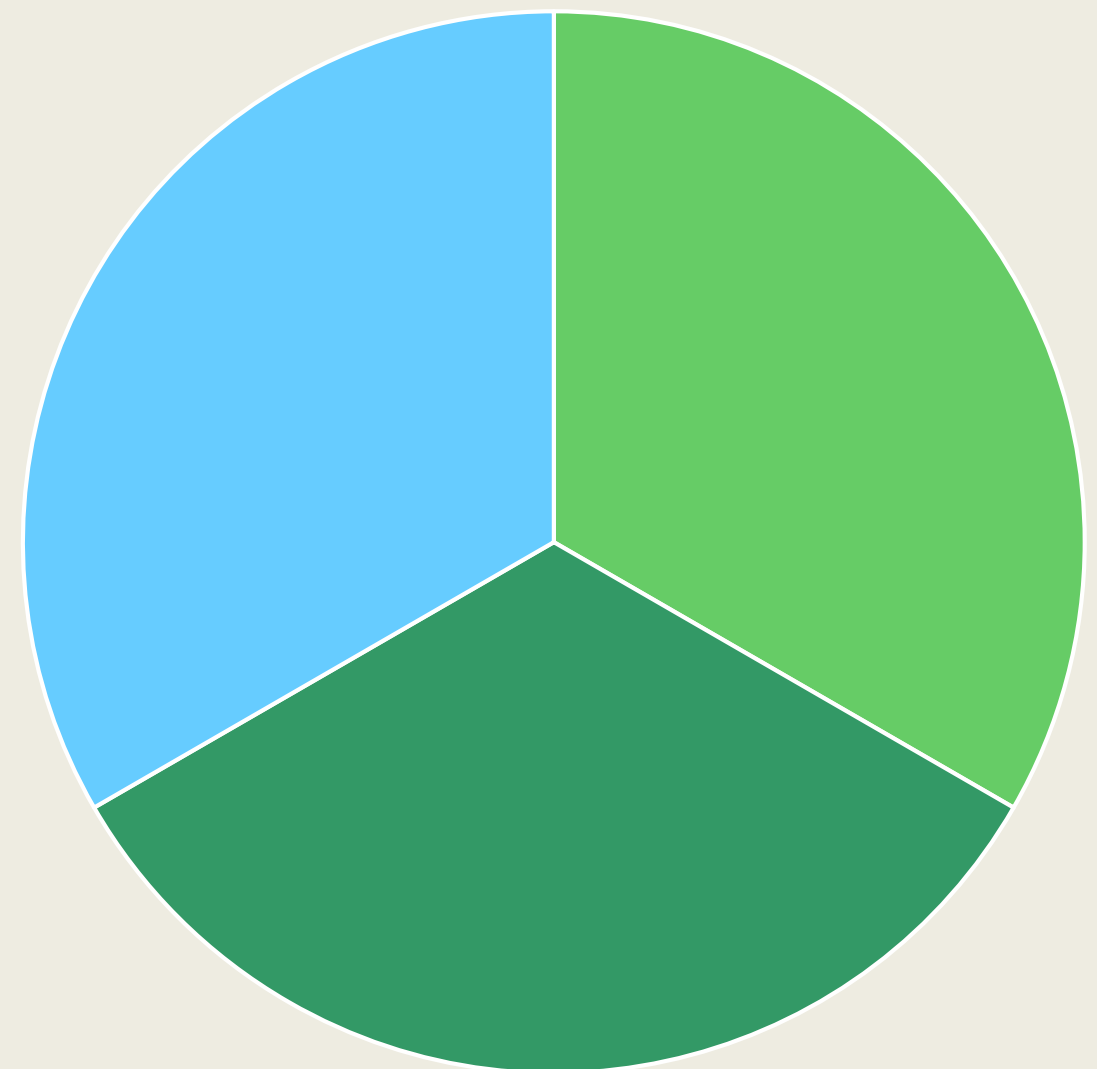


Présentation 3 collèges

Trois collèges pour représenter le partenariat et l'esprit coopératif à l'origine de ce projet :

- Collège public
 - La commune d'Andouillé Neuville
 - La CCVIA
 - La SEM Energ'iv
- Collège citoyen
 - Energie Partagée
 - Enercoop Bretagne
 - Les Survoltés
- Collège privé
 - Vensolair



■ Collège public ■ Collège privé ■ Collège citoyen

Une gouvernance en 3 collèges

Les 3 collèges présentés vont garantir un projet contrôle localement :



La gouvernance se fait avec votes de tous les collèges – aucun collège ne pourra avancer sans l'accord d'au moins un autre.



Les finances se partagent entre les collèges et les acteurs



La commune ne versera aucun centime.

Un accord prévoit que les autres partenaires partagent le risque financier de la commune

Estimation des retombées fiscales

L'éolien, comme toute activité économique implantée sur un territoire, génère des recettes fiscales au niveau local : taxes foncières, contribution économique territoriale (CET) et imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER).

- Les calculs prennent en compte le partage de l'IFER introduit par la Loi de Finance 2019, qui divise le montant de l'IFER comme suit : 20% pour la commune, 50% pour l'EPCI, 30% pour le département. Ces calculs sont des estimations à date et sont susceptibles d'évoluer notamment en fonction du nombre de MW finalement installés.

Exemple indicatif 3 éoliennes 4MW pour 12MW total

Taxe	Commune (20% IFER + TFPB)	EPCI (50% IFER + TFPB + 100% CFE)	Département (30% IFER)
IFER (Impôt Forfaitaire des Entreprise de Réseaux)	20 424,00 €	51 060,00 €	30 636,00 €
TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties)	10 000,00 €	500,00 €	
CFE (Contribution Economique Territoriale)		5 000,00 €	
	30 424,00 €	56 560,00 €	30 636,00 €

Les retombées économiques estimées pour le territoire et les habitants

Commune d'Andouillé Neuville

- Loyers éventuels* et accès au parc* pour l'exploitation
- Andouillé Neuville actionnaire à 10% de la société de projet
- Fiscalité au bénéfice d'Andouillé Neuville
- Loi APER de partage de la valeur



Habitants

- Possibilité pour la population d'investir dans Andéole
- Autoconsommation collective ?



La Communauté de Communes de Val d'Ille Aubigné

- Volonté d'investir dans le projet
- Fiscalité au bénéfice de Val d'Ille Aubigné



Propriétaires et exploitants concernés

- Indemnisations annuelles
 - Eoliennes
 - Poste de livraison

